

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

I.44

Avenant n° 23 au contrat de concession du service public d'eau potable

La ville de Marmande a confié à Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, la gestion de son service d'eau potable selon un traité de concession visé le 23 novembre 1960 par la sous-préfecture de Marmande et modifié depuis par vingt-deux avenants.

Dans la perspective de l'arrivée à échéance du contrat le 30 juin 2019, la ville a souhaité clarifier avec le concessionnaire certaines dispositions relatives à l'échéance du contrat, et notamment le statut des biens et le solde du fonds contractuel.

Par ailleurs, la ville a souhaité également activer la clause de révision quinquennale prévue à l'article 33 du contrat, afin de réajuster l'économie du contrat sur la dernière année d'application.

Conformément à l'ordonnance du 29 janvier 2016 transposant la directive concession et à l'article 36 alinéas 1 et 5 de son décret d'application du 1^{er} février 2016, les parties ont décidé, de réviser les dispositions contractuelles les liant pour tenir compte de ces évolutions.

Le projet d'avenant n° 23 au contrat de concession d'eau potable est joint ci-après.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** le projet d'avenant n° 23 au contrat de concession du service public d'eau potable,
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant n° 23.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A circular official stamp of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '147 Lot-et-Garonne'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A circular official stamp of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '147 Lot-et-Garonne'.